

Les Echos de Crossey

Vingt cinq années de mandats électifs au service de la Commune et de l'intercommunalité se terminent. J'ai eu le plaisir, en plus de la gestion du quotidien, d'œuvrer pour ce qui me semblait être un avenir souhaitable pour notre village à taille humaine, au sein d'une équipe où chacun a pu prendre initiatives et responsabilités avec le concours efficace du personnel de Mairie.

Bonne continuation à la nouvelle équipe!

Jean-Michel Guillon

Merci de m'avoir fait confiance et m'avoir tant appris pendant ces 19 années- Années passionnantes mais très prenantes.

Je suis très heureuse qu'une nouvelle équipe s'intéresse à la gestion communale et se prépare à prendre le relais en mars prochain. Je continuerai, bien entendu, à suivre de près les projets, les animations de mon village et sa participation dans l'intercommunalité. A bientôt -

Madeleine Périer

Merci aux stéphanois pour leur confiance durant ces 3 mandats ; expérience d' élu très enrichissante qui permet de toucher à tous les sujets sensibles de la vie en collectivité, expérience enrichissante que de côtoyer des gens de sensibilités politiques et sociales différentes.

Alain Barnier

Je souhaite à la prochaine équipe municipale de gagner la confiance méritée des citoyens de notre village, juste retour de l'énergie et du temps personnel que chacun donnera pour l'intérêt collectif.

Au revoir, et merci à tous ceux qui m'ont soutenue pendant ces 13 années, en particulier le personnel communal.

Corinne Lequien

Durant ces sept ans de mandat que vous m'avez confié, j'ai donné...j'ai reçu...j'ai appris.

Je souhaite bonne chance à la nouvelle équipe.

Maurice Stefanuto

Depuis 1995, les chantiers se sont succédés de façon ininterrompue sur notre commune : constructions, aménagements, enfouissement des réseaux, avec les nuisances inhérentes à l'évolution de notre cadre de vie. Merci de la confiance et de la compréhension des stéphanois — tous mes vœux à la nouvelle équipe.

Claude Baraldi

13 ans c'est long et c'est court, construction de nouvelles classes, restaurant scolaire, aménagements de l'espace jeune, mise en place du contrat temps libre avec les enfants — merci à tous de m'avoir fait confiance et bon courage à la nouvelle équipe pour faire vivre notre village

Simone Laurent

Je suis très heureux d'avoir participé à la réalisation du bel équipement sportif de la commune, les associations apprécieront. Bonne chance à la nouvelle équipe pour l'achever et le faire vivre.

Jean Claude Vacher

Sept ans de discussions, sept ans de prises de décisions furent une très bonne expérience de gestion d'une commune. Beaucoup de projets ont été réalisés, d'autres pas...c'est la démocratie.

Je dis merci à toutes les personnes qui m'ont permis de vivre cette expérience: élus et non élus.

Bon courage aux futurs élus, bonne chance à tous.

Myriam Emin

Gérard vous remercie pour la confiance que vous lui avez témoignée pendant 19 ans et espère que la nouvelle équipe saura défendre les intérêts des agriculteurs.

Gérard Fugier

EN MAIRIE

COMMISSION FLEURISSEMENT

Cette commission, composée de 2 élues et de 7 Stéphanois non-élu(e)s, prépare actuellement le fleurissement des massifs communaux et le prochain Troc'O Plantes. En effet, le choix des fleurs doit se faire dès maintenant vue la quantité nécessaire. Ces Stéphanois n'ont pas hésité à mettre «gants et sabots de jardin» pour aider les employés à planter, tailler...Sans eux, les Troc' O Plantes et les différents concours des maisons fleuries ne pourraient se faire.

Je tenais à les remercier pour leur investissement dans nos projets.

Myriam (Emin), Annette, Marie-Ange, Martine, Simone, Robert, Michel et Pierre, Merci pour votre aide, vos conseils et votre soutien.

Un merci particulier aussi aux employés plus particulièrement à Henri et Christophe.

Avec les beaux jours qui arrivent, vous pouvez commencer à préparer des boutures pour le prochain Troc dont la date exacte vous sera communiquée dans le prochain bulletin municipal.



La Responsable, Mme Marrant,

POMPIERS

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY SAINT AUPRE Organise un **concours de belote** le 5 AVRIL 2008 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Saint Aupre Buffet Buvette

Nouveau Bureau de l'amicale

Présidente : Karine FAYE

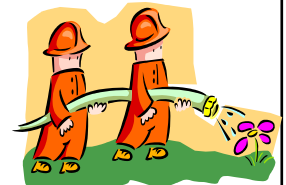
Vice-Président : Maurice DELPHIN

Trésorier : Céline BERTHOLET

Trésorier Adjoint : Remi RIONDET

Secrétaire : Thibaut STELLA

Secrétaire Adjoint : Didier GONZALES



ETAT CIVIL

NAISSANCES Le 8 novembre Lou Sarrez-Pilloz Rte du gd rocher
 Le 4 janvier Toni Martorana Ch de la roche
 Le 7 janvier Agathe Hercé Lot le beau rivoire

DECES Le 12 novembre Edwige Jacolin Ch du bouillat
 Le 5 décembre Fernand Chavasse Frette Rte des reynauds
 le 25 décembre Jean Perret Rte du paris
 Le 27 décembre Paul Boufflerd Rte de tolvon



EMPLOI FORMATION

la Maison de l'Emploi propose une journée **ZOOM « sur L'ALTERNANCE »** le jeudi 13 mars à 9 heures à la salle des fêtes de Voiron

AU PAYS VOIRONNAIS

INFORMATION A DESTINATION DES SALARIES

FAF (Fonds d'Assurance Formation) unique des artisans

Le FAF des chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers a pour mission d'organiser, de développer et de promouvoir la formation des chefs d'entreprise

Contact : Anne-Marie FISCHER : 04.76.93.17.18

Monsieur le Maire précise qu'un courrier de ROSSIGNOL lui a été adressé indiquant que l'entreprise cessera définitivement son activité sur le site de Saint Etienne de Crossey en avril 2009.

Il déplore qu'un nouvel incident soit arrivé sur le parking de la Varlope. Plusieurs portières de voitures ont été forcées.

La problématique de la défense incendie est, juridiquement, de la responsabilité des maires. Néanmoins, compte tenu du lien évident existant entre cette compétence et celle relative à la production et à la distribution d'eau potable, incombant au Pays Voironnais, les communes du territoire ont sollicité ce dernier pour qu'il puisse intervenir. Il a donc été convenu que le Pays Voironnais puisse engager une consultation en vue de sélectionner un bureau d'études, qui élaborera une étude complète des besoins des communes. La prise en charge financière de cette étude sera du ressort des communes concernées (elles sont au nombre de 12).

Monsieur TROUILLOUD Adjoint au finances indique avoir reçu avec Monsieur le Maire, les Maires de Saint Nicolas de Macherin et Saint Aupre, pour parler de l'occupation du gymnase. Il a été convenu qu'une convention sera signée avec les deux communes.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 3 Mars

A PROPOS DU CONSEIL MUNICIPAL DU

R e s t a u r a n t s c o l a i r e
Vous pourrez désormais consulter les menus de la semaine sur le site internet de la mairie, dans la rubrique restaurant scolaire.



La commune de St Etienne de Crossey cède aux plus offrant une **REMORQUE TYPE AGRICOLE**, en l'état sans garantie (pas de surenchère possible). Elle est visible du lundi au vendredi à 13 h 30 aux services techniques.

FAIRE OFFRE sous pli cacheté à déposer au secrétariat de Mairie avant le 13 mars 2008 18h.

COMMUNIQUE ENVOYE PAR LA DASS

INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE

Quel que soit le combustible utilisé (bois gaz fuel charbon pétrole...) un appareil de chauffage mal entretenu, ou fonctionnant dans une pièce insuffisamment ventilée, ou dont les fumées sont mal évacuées, peut-être à l'origine d'un dégagement de monoxyde de carbone (CO) dans votre logement.

Ce gaz très toxique ne se sent pas et ne se voit pas, ce qui le rend particulièrement dangereux. Le fait de le respirer entraîne des maux de têtes, vertiges, nausées, vomissements, malaises qui peuvent provoquer la mort.

Le monoxyde de carbone est responsable de 6000 intoxications par an en France et de 300 décès.

Les bons gestes pour éviter les intoxications :

- ◆Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié
- ◆Ne bouchez pas les orifices de ventilation même par temps froid
- ◆Veillez à ce que le conduit de fumée soit en bon état et régulièrement ramoné
- ◆N'utilisez les appareils mobiles de chauffage d'appoint que par intermittence et exclusivement dans les locaux ventilés
- ◆Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants ou avec le four de la cuisinière
- ◆Ne faites jamais fonctionner un moteur dans un lieu clos (véhicule, matériel de bricolage)

EN CAS D'ACCIDENT dû au monoxyde de carbone, les consignes de sécurité sont les suivantes :

Aérer immédiatement les lieux en ouvrant portes et fenêtres

Quitter les lieux

Appeler les pompiers (18) ou le Samu (15)

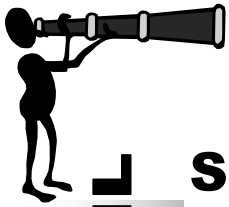
Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

Pour plus d'informations :

Centre Anti-Poison de Lyon : 07.76.11.69.11

DASS : 04.76.63.64.81 ou 04.76.63.64.82

Les sites Internet de la Préfecture (<http://www.pref.gouv.fr>) et du ministère de la santé (<http://www.santé.gouv.fr>)



ELECTIONS MUNICIPALES

Les modes d'élection des conseillers municipaux varient énormément d'un pays à l'autre.

En France, le système électoral diffère selon la taille de la [commune](#).

Dans les 3 communes de plus de 500.000 habitants ([Paris](#), [Lyon](#), [Marseille](#)), le conseil municipal est élu séparément par [arrondissement municipal](#), seul un tiers des élus va alors siéger dans la mairie centrale.

Le mandat du conseil municipal est de six ans, le scrutin ayant lieu simultanément dans toutes les communes françaises. Des élections municipales (éventuellement partielles dans les communes à arrondissements) peuvent avoir lieu au cours de ce mandat de 6 ans en cas de démission du conseil municipal, sans en reporter le terme.



Tout majeur inscrit sur les listes électorales de la commune peut se présenter au conseil municipal, dès l'âge de 18 ans. L'inscription sur les listes électorales municipales est ouverte à tous les citoyens de l'Union européenne non déchu de leurs droits d'électeur dans leur pays. **Le vote en France est un devoir civique**, mais pas obligatoire (la non-participation n'est pas sanctionnée). Le vote blanc est valable et compté pour déterminer le quorum des votes exprimés lors de la détermination des conditions de majorité suffisante pour valider l'élection dès le premier tour ; cependant le vote blanc (ou nul) n'est pas compté comme vote exprimé, pour la majorité simple demandée pour le quorum minimum de voix nécessaire à la présentation d'une liste au second tour.

Une liste présentée aux élections municipales peut présenter moins de candidats que de sièges à pourvoir au conseil municipal. Le scrutin municipal étant organisé par liste, il n'est pas invalidé si un candidat décède, se désiste ou est em-

pêché durant les élections. En cas de démission d'un ou plusieurs conseillers municipaux au cours de leur mandat, le conseil municipal peut rester en place si la représentation en voix des sièges reste suffisante.

Dans les communes de moins de 2500 et de moins de 3500 habitants les règles de vote permettent à l'électeur une grande liberté de choix.



Les élections municipales auront lieu le dimanche 9 mars pour le premier tour et le dimanche 16 mars pour le

second tour. Les conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants sont élus pour 6 ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu au 1^{er} tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative suffit.

Sur St Etienne :

19 conseillers doivent être élus.

Les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs.

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs candidats ou de tout autre personne) est possible. Un électeur peut déposer une liste incomplète (noms biffés) en surnombre (le surplus n'est alors pas comptabilisé). Par contre, une enveloppe contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire est considérée comme nulle.

dimanche 9 mars pour le premier tour et le dimanche 16 mars pour le

second tour. Les communes de moins de 3 500 habitants

GALERIE DE PORTRAITS DES MAIRES

M. Fivollier

18 brumaire de l'an onze de
la république française
(1803 environ)

M. Beroard

Jean Jacques

20 mars 1828

M. Perrin

Hippolyte

19 février 1838

M. Martin

Joseph

22 aout 1840

M. Perrin

Hippolyte

6 décembre 1883

M. Barnier

Pierre

15 mai 1892

M. Barnier

François

20 mai 1900

M. Labourin

Cyprien

14 novembre
1909

M. Billon

Joseph

13 février 1910

M. Saron

Séraphin

10 décembre
1919

M. Saron

Hippolite

25 janvier 1935

M. Fagot

Joseph

23 novembre
1944

M. Sauthier

Georges

28 mars 1971

M. Saujour

Jean François

19 mars 1989

?

16 mars 2008



AU VILLAGE

Retenez dès à présent votre soirée !

COMMISSION CULTURELLE



La commission culturelle de la commune, en partenariat avec "La Stéphanelle" vous propose

une soirée opéra avec "L'école des amants"

le mardi 18 mars 2008 à 20 h 30 au foyer municipal.

Cette œuvre, d'après Cosi Fan Tutte de Wolfgang Amadeus Mozart, est interprétée par "l'atelier des Musiciens du Louvre-Grenoble".

"L'amour, ses débordements sont la matière de la nouvelle création des Musiciens du Louvre- Grenoble, en tournée en Isère. Deux frères, sûrs de l'attachement de leurs fiancées, font un pari avec un vieil ami célibataire qui doute de la fidélité féminine. A chacun de courtiser l'amie de l'autre, les deux jeunes femmes ne résistent pas longtemps... Mirella Giardelli revisite ici les airs du Cosi dans un trio original, introduit des mots de Shakespeare, de Marivaux, et des images d'hommes et de femmes du XXI^e siècle, photographiés sur les routes de l'Isère par Catherine Lefèvre."

En accompagnement des concerts, M Giardelli propose d'associer des chorales qui peuvent intégrer le spectacle. La Chorale "La Stéphanelle" va travailler en amont les airs de cet opéra pour les chanter le soir même avec les artistes en représentation.

Plein tarif, 7 € et demi tarif 3,5 €.

COMITÉ DE JUMELAGE

UN VOYAGE ET UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Comme vous avez pu le lire dans les précédentes éditions des Echos, le déplacement des Stéphanois à Jedlina est maintenant bien engagé que ce soit au niveau de l'école ou du Comité lui-même. Une rencontre avec les familles des élèves a permis de rassurer certains parents et de lever les dernières incertitudes. Le départ aura lieu le dimanche 18 mai en fin d'après-midi. Des jeunes ayant accueilli leurs correspondants en 2007 se joindront à leurs cadets et le car sera complété par des adultes ayant répondu à l'appel lancé dans les Echos de décembre et de février en manifestant le désir de participer à cette aventure polonaise.



Le plan d'eau de Jedlina. Au fond, une partie de la ville.



L'école « primaire » de Jedlina

Parallèlement à cette lourde tâche d'organisation, le Comité de Jumelage prépare son

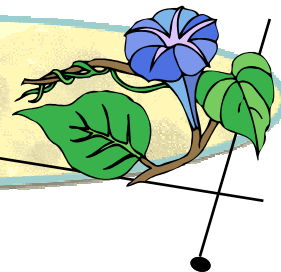
Assemblée Générale qui aura lieu le **jeudi 20 mars en mairie à 20 h 30.**

Une assemblée générale n'est pas seulement un passage obligé pour une association et l'occasion de se retrouver autour du verre de l'amitié une fois les votes symboliques opérés. Non, une assemblée générale c'est aussi l'opportunité, pour les « extérieurs » de venir s'informer, de prendre des contacts, d'interpeller les acteurs de l'association sur leurs objectifs, leurs actions... et, éventuellement, de se sentir appelé !!!

Des familles ont accueilli, l'an dernier, des jeunes Polonais; d'autres familles vont être concernées en mai par le déplacement à Jedlina... Ce serait peut-être l'occasion, pour ces familles, de prolonger la démarche du jumelage et d'apporter leur contribution au rapprochement entre nos deux cités. Comme un arbre dans la nature, une association s'enrichit en développant de nouvelles branches sur son tronc nourricier pour que les fruits soient au rendez-vous...

Le Comité de Jumelage compte sur vous pour que de nouvelles branches s'épanouissent ce printemps et vous attend nombreux, **le 20 mars à son Assemblée Générale.**





BASKET

QUINE !

Carton plein pour le lot odes Dauphins du Basket avec une fréquentation record.

Elodie Michallat, une joueuse de l'équipe senior a remporté le gros lot, à savoir un écran plat sur lequel elle pourra voir et revoir les matchs de basket de son équipe et des autres.

Prochains rendez-vous festifs du club, le 9 mars avec la vente des brioches à domicile et le 19 avril pour une soirée dansante.

Le Bureau

TENNIS CLUB CROSSEY

Après une légère interruption d'un mois, voici de nouveau des informations au sujet de la section Tennis.

Le samedi 19 janvier, en fin d'après-midi, les adhérents se sont retrouvés pour partager quelques galettes.

Dans un avenir proche, dès le 8 mars, vont commencer **les championnats interclubs (par équipes) de printemps**.

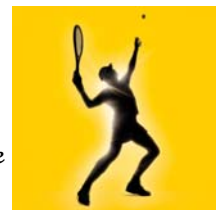
Le club présente deux équipes féminines, avec, dans l'ordre des classements : Colette Boisgontier, Radmila Minjoulet, Nathalie Chenal, Florence Labadie, Cindy Roche, Pascale Cotteaux, Natacha Besle, Odile Mall, Nathalie Galloux, Gaëlle Sourisseau, Patricia Bouqueniaux.

Les hommes se répartiront en trois groupes, avec : Laurent Chaleyssin, Denis Cotteaux, Laurent Pain, Philippe Delannée, Cyril Rousset, Michel Plassiard, Daniel Michielin, Thomas Chenal, Peter Rouzet, Romain Babilon, Benoit Viallet, Christophe Perret, Stéphane Blanchard, Clément Péronnard, Bruno Barnier, Yves Porcher, Jezekael Apeloig, Jordan Sannet, Daniel Boisgontier, Gilbert Marinoni.

La phase préliminaire de poules se termine le 20 avril. Les équipes auront cinq rencontres ; à chaque fois, quatre simples et un double à effectuer.

Les équipes classées 1^{ère} ou 2^{ème} se qualifient pour une deuxième phase.

Bons matches à tous.



Pour le Club / Philippe Delannée

TENNIS DE TABLE

RESULTATS de la 8eme journée

La reprise du championnat s'est faite dans la douleur : souhaitons que la 2eme phase ne soit pas à l'image de ce samedi qui a vu des stéphanois, qui sans démentir, ont été à la peine tant en Régionale 3 qu'en départementale où les deux équipes promues ont mordu la poussière !!

*REGIONALE 3 : L'équipe fanion qui accueillait la solide équipe de Cran Gevrier essuie une défaite sévère par 6 à 14. Les victoires pour Crossey N.Perrin 1, J.Dreves 1 plus le double avec J.P.Genon 1v et J.C.Nemos 2V. Sur 6 « belles » 4 défaites:dommage !

*DEPARTEMENTALE 1 :déplacement périlleux pour les nouveaux promus à Morestel. Les stéphanois se sont bien battus contre des adversaires mieux classés :5 « perfs » et 7 »belles perdues !!Score final trop sévère 5/15 mais nos joueurs avec une telle motivation peuvent s'en sortir lors des prochaines rencontres Un grand bravo à ceux qui ont sauvé l'honneur:J.P.Durif/J.M.Berger/C.Piau/H.Mathieu et M.Buck

*DÉPARTEMENTALE 3 : Crossey 3 en déplacement à Pontcharra a bataillé dur pour l'emporter et à 8 partout, rien n'était fait ! le sursaut final a permis un beau succès par 12/8 !

L.Viallet et G.Servin 3v/ M.Berliozet V.Decroutte 2v /A.Perrin et JJ.Delaire 1v

*DEPARTEMENTALE 3 Crossey 4 et 5 recevaient leurs homologues de Sassenage, des équipes aguerries : Crossey 5 s'impose par 14 à 4 grâce à G.Herce 4v /Rémy Guiraud qui fait un bon retour 3v/S.LAG 3V et E.Pialleport 2v et les 2 doubles ! C'est bien !!

*Crossey 6 s'incline devant un adversaire qui évoluait en D2 en 1^{ère} phase ! donc des jours meilleurs viendront et il faudra assurer le maintien rapidement pour se mettre à l'abri ; défaite par 4/14 .P.Garnier 2 v et le double avec T.Buck / S.Micol 1v.

Le weekend end prochain ,seuls 3 vétérans C.Pliu G.Fourmon et J.P.Genon seront en compétition mais celui du 26 sera chargé avec le championnat par équipes et le MATCH PING pour les jeunes : affûtez les raquettes !!!

SOU DES ECOLES



Le Sou des écoles organise son 15^{ème} pucier,

dimanche 6 avril 2008 de 8h00 à 17h00

au Foyer Municipal.

Les places disponibles à l'intérieur étant limitées, n'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible si vous désirez un emplacement. Vous pouvez obtenir des bulletins de réservation, soit en nous téléphonant au 04.76.35.47.15, soit en les retirant à la mairie.

AEJ

ASSEMBLEE GENERALE

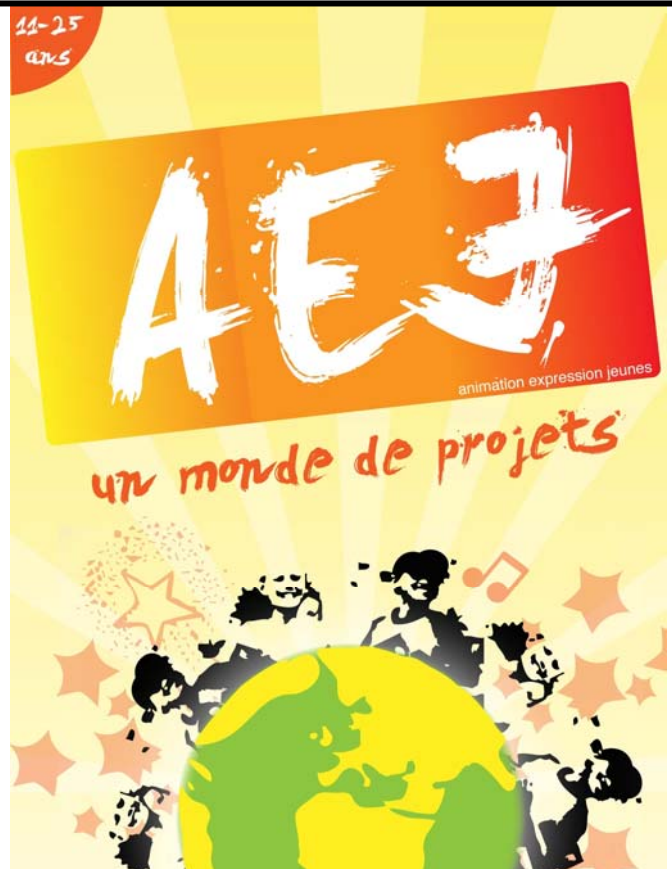
Mercredi 5 mars

**20h30
en mairie**

Rendez-vous à ne pas manquer

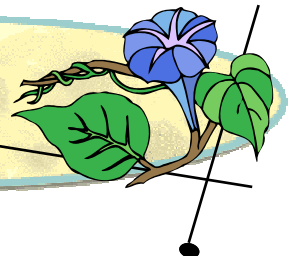
pour l'avenir du centre de loisirs

**pour la promotion de l'activité
adolescents**



**RÉDUIRE LES DÉCHETS À
LA SOURCE ...DANS SA
BOITE AUX LETTRES**

ENVIRONNEMENT



Chaque français reçoit 40 kg de publicités dans sa boîte aux lettres en une année. Cela représente entre 20 et 40kg de bois, 400L d'eau, 200 kWh d'électricité et une bonne quantité d'encre d'imprimerie et de colorants, sans compter la dépense d'énergie utilisée pour la distribution de ces prospectus et les frais liés à la gestion de ces déchets. Tout ceci est compris dans le prix de vente des produits, donc payé par le consommateur.

Il est possible de ne pas participer à ce gaspillage.

On peut apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant Stop Pub qui indique clairement que l'on ne veut plus recevoir de publicités. Il est disponible gratuitement auprès du Pic Vert - 24 place de la Mairie 38140 Réaumont- téléphone : 04 76 91 34 33 ou lepicvert@club-internet.fr.

L'AGENDA DU MOIS

Permanences

Architecte Conseil :
M. Rigassi : le mardi 25 mars
de 9 h à 12 h sur rendez-vous.

A.D.P.A.H. :
Mme Cotte : 6 et 20 mars

Toutes ces permanences sont en Mairie.

Assistante Sociale Mme Sabot :
téléphonez au centre social de Voiron
au 04 76 66 13 34.

Puéricultrice de secteur Mme Mitaud :
téléphoner à la crèche.



Messes

2 mars	St Etienne de Crossey	10 h 30
9 mars	Tolvon	10 h 30
16 mars - Rameaux	St Aupre	10 h 30
22 mars veillée pascale	Saint Nicolas de Macherin	
23 mars Pâques	St Etienne de Crossey	10 h 30
30 mars	Tolvon	10 h 30

Gardes médicales

1er et 2 mars	Dr VILLARD	La Buisse	04.76.65 87 90
8 et 9 mars	Dr COPPEY	St Jean de Moirans	04 76 35 41 88
15 et 16 mars	Dr GOZLAN	La Buisse	04 76 65 87 90
22 et 23 mars	Dr PASQUIER	Saint Etienne de Crossey	04.76.06 02 13.
24 mars	Dr VILLARD	La Buisse	04.76.65 87 90
29 et 30 mars	Dr GAMBY	Saint Etienne de Crossey	04.76.06.08.76



LES RENDEZ-VOUS DU TRIMESTRE

Mars

Lundi 3 mars : conseil municipal

Mercredi 5 mars : AG d'AEJ

Dimanche 9 : premier tour des élections municipales

Samedi 15 : tennis de table

Dimanche 16 : deuxième tour des élections municipales

Mardi 18 : spectacle « l'école des amants » au foyer municipal

Jeu-di 20 mars : AG du jumelage

Samedi 29 : 14h : tennis de table

Avril

6 Avril : Pucier du sou des écoles au Foyer Municipal

12 Avril : Tennis de Table

19 Avril : Soirée dansante au Foyer Municipal du Basket

26 Avril : Soirée Football

Mai

15 Mai : Soirée spectacle au Foyer Municipal à 20 h 30

Marché alimentaire les jeudis à partir de 13 h 30 devant la mairie.

TELEPHONES UTILES

POMPIERS : 18
POLICE : 17
SAMU : 15

Centre anti-poison Lyon
04 72 11 69 11
Gendarmerie Voiron
04 76 05 01 83
Commissariat Voiron
04 76 65 93 93
Infirmières
04 76 06 34 42

Médecins (voir en page centrale)

École Maternelle
04 76 06 06 76
École Élémentaire
04 76 06 05 57
Cantine Garderie
04 76 06 09 96
AEJ/CLSH
04 76 93 42 31
Crèche
04 76 55 33 84

Crossey Taxi
04 76 55 38 48

E.D.F. 7j/j, 24 h/24
Accueil clientèle téléphonique : 0 810 680 853
Urgence GAZ : 04 38 12 08 09
Urgence ÉLECTRICITÉ / 0 810 333 338

Communauté du Pays Voironnais

ACCUEIL : 04 76 93 17 71
Assainissement : 04 76 93 17 05
(Urgences 24 h sur 24) : 06 70 21 92 96
Alimentation en eau : 04 76 93 17 20
(Urgences 24 h sur 24) : 04 76 93 17 22
Collecte déchets ménagers : 04 76 66 18 15

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE :
TEL. 04 76 06 00 11
FAX. 04 76 06 00 73
mairie@crossey.org
Site Internet :
www.st-etienne-de-crossey.fr
ou www.crossey.org

le matin :
du lundi au samedi : de 9 h à 12 h
l'après midi :
lundi et jeudi : de 15 h à 18 h
mardi : de 15 h à 19 h
journée continue :
le vendredi : de 9 h à 16 h 30

BIBLIOTHEQUE
04 76 06 00 96
bibliotheque@crossey.org

lundi : 17 h à 19 h
mercredi : 15 h à 19 h
jeudi : de 15 h à 19 h
samedi : 17 h à 19 h

LA POSTE
04 76 06 05 09

lundi au jeudi :
de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h
vendredi : de 9 h à 12 h et de
14 h 15 à 17 h 30
samedi : de 8 h 30 à 12 h.

MAISON POUR TOUS
04 76 55 32 73

mpt.crossey@orange.fr

Permanences de la MPT :
mardi, jeudi et vendredi : de 18 h à
19 h

ASSOCIATION CRÉMATISTE DU
VOIRONNAIS
04 76 91 45 14

Permanence à Voiron
Centre Social Charles
Béraudier



Les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois
de 14 h à 16 h

UTILISATION D'OUTILS ET
APPAREILS BRUYANTS

FEUX DESTINÉS À BRÛLER DES
VÉGÉTAUX SECS

Les jours ouvrables :
de 8 h à 12 h et de 14 h à
19 h 30.

Les samedis :
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés :
de 10 h à 12 h.

BON A SAVOIR

POUR VOTER

1. ÊTRE INSCRIT SUR LISTE ELECTORALE
2. SE RENDRE AU BUREAU DE VOTE AU FOYER
ENTRE 8H ET 18H
3. LE NUMERO DE BUREAU EST INSCRIT SUR LA CARTE
D'ELECTEUR (DISPONIBLE A L'ACCUEIL^o)
4. PRENDRE UNE ENVELOPPE ET LES BULLETINS DE
VOTE
5. PASSER OBLIGATOIREMENT DANS L'ISOLOIR
6. PRESENTER SA CARTE D'ELECTEUR OU CARTE
D'IDENTITE
7. VOTER
8. SIGNER